

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-RICI-20-60-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 30/03/2022

BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants

Positionnement du document dans le plan :

[BA - Bénéfices agricoles](#)

[Réductions et crédits d'impôts](#)

[Titre 2 : Crédits d'impôt](#)

[Chapitre 6 : Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants](#)

1

Les exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition peuvent sous certaines conditions, comme les contribuables relevant des BIC ou des BNC, prétendre au crédit impôt pour dépenses de formation des dirigeants prévu à l'[article 244 quater M du CGI](#).

Pour le détail sur le crédit impôt pour dépenses de formation des dirigeants ([BOI-BIC-RICI-10-50](#)).